Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 29 Dhoulkâada 1446
27 Mai 2025

N° 82

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3297**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3298**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3299**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3302**
Homologation de résolutions **3302**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3302**
Avis aux créanciers **3305**
Convocations
Sociétés anonymes **3305**
Autres sociétés **3310**
Divers
Avis au public **3310**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Note de souscription

Constitution d'une Société Locale Citoyenne

Nom de la société à constituer : Société Locale Citoyenne «Ennouwemer»

Type de société : Locale Citoyenne

Montant du capital social souscriptible : 10.000 dinars (dix mille dinars)

Adresse estimée du siège social : Ennouwmer - Sidi Bouzid Est

Objet de la société :

L'objet de cette société locale citoyenne porte sur :

L'élevage de bétail et de bovins - La culture d'arbres fruitiers- La culture de légumes et de fourrages- Un point de vente de viande et de lait du producteur au consommateur

Durée prévue de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat constitutif type : le 24 avril 2025, au Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid, sous le numéro d'enregistrement 277

Nombre de parts à émettre et valeur nominale de chaque part : deux cents dinars (200 dinars) par part

Conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves :

En cas de réalisation de bénéfices nets ou d'excédents par la société à la fin de chaque exercice comptable :

15 % sont affectés à des réserves obligatoires, jusqu'à atteindre 15 % du capital de la société locale citoyenne.

20 % sont affectés aux activités sociales, culturelles, environnementales et sportives.

Le reste des bénéfices ou excédents peut être distribué dans la limite de 35 %, par décision de l'assemblée générale, l'excédent au-delà de ce pourcentage étant affecté au développement et à l'expansion régionale de ses activités.

Nom de la succursale bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription : Banque Agricole.

Délai ouvert pour la souscription : à partir du 26 mai 2025 (heures administratives), avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription complète avant l'expiration du délai mentionné

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu :

Après la souscription complète, l'assemblée générale constitutive est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne, dans deux journaux quotidiens et par affichage à la Délégation et à la Municipalité de Sidi Bouzid.

Fondateurs :

Ahmed Omri ; Tél : 98 545 872

Mondher Gharbi ; Tél : 51 061 570

El Hedi Chaib ; Tél : 98 637 113

Les personnes souhaitant participer à la constitution de la société doivent déposer leurs demandes auprès des fondateurs et dans le lieu désigné à cet effet, à travers un formulaire disponible chez les fondateurs, et ce après consultation du projet de statuts de la société.

2025S00674SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom de la société : La société communautaire locale Al Ard Al Tayiba Agro Elevage

Type de la société : locale

Montant du capital souscrit de la société : 22600 dinars

Siège social : Al-hencha 3010 Sfax.

Sujet : Agro Elevage

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statuts type : 16 mai 2025 au Tribunal de Première Instance de Sfax 1 sous le n°11/25

Le nombre des parts sociales à souscrire et leur contrepartie en numéraire, ainsi que le montant devant être payé immédiatement : 113 parts sociales pour un montant 22600 dinars auprès de BNA agence Al-hencha.

La valeur nominale des parts sociales à émettre : 200 dinars par classe.

Conditions liés à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable.

Attribuer 15% sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital social.

Allocation de 20% pour les activités sociales, culturelles et environnementales.

Les bénéfices et excédents restants peuvent être répartis dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35%par décision de l'assemblée plénière.

Utiliser ce qui a augmenté dans le développement local.

Délais ouvert de souscription : Du 25 mai 2025 au 31 décembre 2025.

Avec possibilité scellement anticipé sous forme de souscription avant que les délais requis ne soient respectés.

Modalité et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive : l'assemblée générale constitutive se tiendra après la clôture du délai de souscription et l'adhésion d'une cinquantaine de participants. Et une invitation à celui-ci est faite par la publication d'une annonce affichée au siège de la délégation et de la commune d'El-Hencha.

Liste des fondateurs :

Mohamed Foued Ben Rchid ; résident à Hencha - Tél : 55481104

Kais Henchi ; résident à Hencha - Tél : 29361016

Youssef Derouich ; résident à Hencha - Tél : 50233152

Oussama Derwouich ; résident à Hencha - Tél : 54383562

Mohamed Jmal ; résident à Hencha - Tél : 44101091

Mohamed Mathlouthi ; résident à Hencha - Tél : 26533989

Ridha Ben Rchid ; résident à Hencha - Tél : 52430688.

Les personnes souhaitant participer à la société sont déposées auprès de l'un des fondateurs ou au lieu désigné par eux à cet effet en remplissant une pièce de participation à la disposition des fondateurs après examen du projet de statuts de la société.

2025X00727SODB1

Constitution d'une Société Communautaire

En application de la loi tunisienne et après accord des associés, il est constitué une société communautaire ainsi qu'il suit :

Nom de la société : Takelsa elbeya

Objet social : valorisation des déchets agricoles, achat de matériel agricoles destinés à la transformation des résidus de taille des arbres.

Capital social : 10000 dinars, divisé en 50 parts de 200 dinars la part.

Siège social : Rue Erriadh, délégation de Takelsa, Nabeul.

Forme Juridique : Société communautaire locale.

Directrice de la société : Madame Rim Bensoud.

Date et lieu du dépôt du projet du statut de la société : 7 mai 2025, au tribunal de première instance de Grombalia.

2025401778SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Al Majed Investment

SA au capital : 3.000.000 dinars

IU : 1360682Z

Siège : Bureau 5.6 5ème étage imm les cercles des bureaux centre urbain nord 2080 cité Elkhadhra Tunis

Suivant le PV de l'AGO des actionnaires tenue au siège de la société, à l'usine de la société sise au Jebal Lekbar Sidi Bouzid le 16 mai 2025 à dix heures du matin enregistré à la recette des finances Acharguia Tunis, le 16/5/2025, sous le numéro 25705637 quittance M065923 et déposé au RNE le 16/5/2025 sous le n°202537253 il a été décidé :

- Révocation des membres actuels du conseil d'administration.

- Nomination d'un nouveau conseil d'administration composé de Mr Majed Zinoubi, Mr Moez Omri et Mr Mohamed Jalleli.

2025R01492SANB2

SOCIETE AL MAJED INVESTMENT

SA au capital de 3000 000 dinars

Siège social : Bureau 5.6 5ème étage imm les cercles des bureaux centre urbain nord 2080 Cité Elkhadhra Tunis

IU : 1360682Z

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 16 mai 2025 à 11h00; enregistré à la recette des finances Acharguia Tunis le 16/5/2025 sous le n°25805638 quittance n°M065924 et déposé au RNE le 16/5/2025, dossier n°202537253, le conseil d'administration a décidé de :

- Nomination Mr Majed Zinoubi Président Directeur Général pour trois ans.

- Nomination Mr Mourad Farhani Directeur Général Adjoint de la société pour trois ans.

2025R01493SANB2

SOCIETE POLYCLINIQUE AL MAJED SANTE

SA au capital de 13 000 000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid

MF : 1315617/J/A/M/000

Suivant le PV de l'AGO des actionnaires tenue au siège de la société sis à l'avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid le 17 mai 2025 à dix heures du matin enregistré à la recette des finances avenue de la République Sidi Bouzid le 19/5/2025, sous le numéro 25705742 quittance n°M059213 et déposé au RNE le 19/5/2025 sous le n°202537411 il a été décidé :

- Révocation des membres actuels du conseil d'administration.

- Nomination d'un nouveau conseil d'administration composé de Mr Majed ZINOUBI, Mr Moez OMRI et Mr Mourad FARHANI.

2025R01494SANB2

SOCIETE POLYCLINIQUE AL MAJED SANTE

SA au capital de 13 000 000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid

MF : 1315617/J/A/M/000

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration au siège de la société sis à l'avenue Habib BOURGUIBA Sidi Bouzid du 17 mai 2025 à 12h00; enregistré à la recette des finances avenue de la République Sidi Bouzid le 19/5/2025, sous le numéro 25705741 quittance n°M059210 et déposé au RNE le 19/5/2025 sous le n°202537411, le conseil d'administration a décidé de :

- Nomination Mr Majed ZINOUBI Président Directeur Général pour trois ans.

- Nomination Mr Moez OMRI Directeur Général Adjoint de la société pour trois ans.

2025R01495SANB2

Nomination d'un nouvel administrateur

SOCIETE DES FERMETURES ET EMBALLAGES EN PLASTIQUE

S.A. au capital de 3.000.000 Dinars divisé en 300.000 actions de 10 Dinars

Siège social : 5, Rue de Fer Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 La Marsa

R.C : B110691998

MF : 381833DAM000

CD. : 132845M

Affiliation à la CNSS : N°140546-90

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 juillet 2024, enregistré à la Recette des Finances La Marsa - Tunis le 19 mars 2025 sous le n°25701908 Quittance n°M043850, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

- Approbation des états financiers au 30 juin 2024.

- Nomination de Monsieur Habib ZOUARI nouveau Administrateur qui représente La Société La Préforme pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

- Questions diverses.

Un exemplaire dudit procès-verbal, a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 13 mai 2025 sous n°202535631 sous quittance n°2025F21457274.

2025R01497SANB2

Dépôt des documents financiers

SOCIETE DES FERMETURES ET EMBALLAGES EN PLASTIQUE

S.A. au capital de 3.000.000 Dinars divisé en 300.000 actions de 10 Dinars

Siège social : 5, Rue de Fer Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 La Marsa

R.C : B110691998

MF : 0381833D/A/M/000

CD.: 132845M

Affiliation à la CNSS : N°140546-90

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2025, enregistré à la Recette des Finances La Marsa - Tunis le 30 avril 2025 sous le n°25702858 - Quittance n°M064215, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

- Approbation du rapport du conseil d'administration;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024;

- Approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2024;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats ;

- Questions diverses

Un exemplaire dudit procès-verbal des rapports du commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/20204 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 12 mai 2025 sous n°01747036414389000009 sous quittance n°2025P10799728.

2025R01498SANB2

Dépôt des états financiers Annuels

Société Lait & Dérivés «SLD»

Groupe SFBT

S.A au capital de 69.850.000 dinars divisé en 698.500 actions de 100 dinars chacune

Siège social : Avenue de la Physique - Z.I Ben Arous 2013 (chez S.G.BI.A)

Identifiant unique : 0881172/W/A/M/000

Affiliation CNSS : 211628-71

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 Avril 2025 enregistrée à la recette des finances Nouvelle Médina le 30 avril 2025 sous le n°25702156, Quittance n°M035123 et dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises le 13/5/2025 sous le n°202535720.

Il a été décidé :

1. Dépôt des états financiers 2024.

2. Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes «Cabinet d'Audit et de Consultants» pour les années 2025, 2026 et 2027.

2025R01501SANB2

Renouvellement de la nomination des membres du conseil d'administration

Du Président Directeur Général et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

SOCIETE HOTELIERE ABOU SOFIANE S.A.

Au capital de 7000.000 dinars

RNE : 012746C

Siège social : Hôtel Abou Sofiane - Port El Kantaoui - Hammam Sousse

En vertu d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 4 avril 2025 enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 16 mai 2025, Quittance n°M060738, enregistrement n° 25702804 il y a eu désignation des membres du conseil d'administration pour un mandat de trois exercices 2024, 2025 et 2026. Ainsi le conseil est composé de membres suivants :

- Mr Sofiane Sarraj

- Madame Nebiha Ben Dhieb

- Mademoiselle Nebiha Sarraj

- Mademoiselle Malek Sarraj

Aussi l'AGO a procédé à la nomination de Mme Yosra Chelly comme nouveau commissaire aux comptes pour les trois exercices 2024, 2025 et 2026.

En date du 4 avril 2025, une réunion du conseil d'administration ainsi renouvelé a été tenue et son procès-verbal enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 16 mai 2025, Quittance n° M060730, enregistrement n°25702802 en vertu duquel Monsieur Sarraj Sofiane est nommé Président Directeur Général pour les trois exercices 2024, 2025 et 2026 avec les pouvoirs les plus étendus.

En vertu des deux PV ci-dessus énumérés, les mandats des membres du conseil d'administration et du président directeur général continuent à jusqu'à la tenue de l'assemblée général ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

Les deux PV sont déposés au Registre National des Entreprises le 19/5/2025.

2025S00659SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte rédigé le 22/4/2025 enregistré à la recette des finances du Kef le 24/4/025 sous le n°25201383 selon reçu n°M028496 M. Fathi b. Bechir Rahali, résident à la ville du Kef rue Salem Obbi n°13 a vendu à M. Lassaad b. Saleh Arbi résident à Sidi Mansour Dir El Kef le fonds de commerce sis au n°35 Rue Hedi Chaker ville du Kef ayant pour objet «vente des poissons» inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°01328738 et sous le N°A183492000 au registre de commerce ancien.

Le cabinet du rédacteur de ce contrat Maître Abidi Abdelmalek, Avocat à la cour, Rue 8 Juillet 1884 ville du Kef là où le tribunal de 1ère instance du Kef est territorialement comptent est désigné domicile élu pour signaler les oppositions dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk n°12284 édité le 10 Mai 2025.

2025R01491FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à Hammamet le 9/5/2025 quittance n°1579663 M enregistrement n°25202618 Alaeddine el Atrach identifiant unique 1579663 D a vendu à

Abdekrim el Atrach la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à l'avenue Abou-dhabi Hammamet (vente produits alimentaires).

Les oppositions seront adressées au local du fonds vendu et ce au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis.

La publication de cet avis a eu lieu au journal le Quotidien le 21/5/2025.

2025R01505FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Hammamet le 16/5/2025 quittance n°075535 M enregistrement n°25202775 Alaeddine El Atrach identifiant unique 1579663 D a vendu à Oumaima el Atrach la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à l'avenue Abou-Dhabi Hammamet Immeuble D complexe errabie (vente produits cosmétiques et massage)

Les oppositions seront adressées au local vendu et ce au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis.

La publication de cet avis a eu lieu au journal le Quotidien le 21/5/2025.

2025R01506FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à Hammamet le 15/5/2025 quittance n°074617 M enregistrement n°2520273 Alaeddine el Atrach identifiant unique 1579663 D a vendu à Sabri el Jlassi la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à l'avenue Abou-dhabi Hammamet Immeuble D complexe errabie (vente produits cosmétiques et massage)

Les oppositions seront adressées au local vendu et ce au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis.

La publication de cet avis a eu lieu au journal le Quotidien le 21/5/2025.

2025R01507FCCC2

Donation

Suivant acte notarié daté le 26 Avril 2025, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 02/5/2025 quittance n°M050016.

Monsieur Mounir Ben Hssouna Hassen a fait une donation à son fils Assil Hassen la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue la République Grombalia exploité comme centre de communications publiques. Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce mentionnée.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 22 Mai 2025.

2025R01508FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la Recette des Finances de Raoued le 25/4/2025 sous le n° 25202032 quittance numéro M057152. Monsieur Nacer Msalmi a vendu à Monsieur Salah Mzoughi la totalité du fonds des commerces située au 22 Rue Attoumouh cité la Gazelle Ariana nord destiné à la vente des meubles et des appareilles électroniques et électroménagers et informatiques avec un prix soixante-dix mille dinars (70.00.000d).

Il est à noter que les oppositions sont acceptées au Cabinet de Maître Hammi Makni Imene avocat à la Cour de Cassation, située au 10 rue Hédi Chaker Immeuble Chaibi Première étage bureau n°A 13 l'Ariana dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Une copie de cet article a été publiée dans le journal «Al- Chourouk» le 8/5/2025.

2025R01511FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Djerba Midoun en date du 18/4/2025 reçu n°M044091 n° d'enregistrement 25201813 Mr Amir Guermassi CIN n°07372828, a cédé à Mr Hatem Ounalli CIN n°13404570, la totalité du fonds de commerce exploiter à l'activité d'un café catégorie 01 sise au rond point midoun houmet souk Khazroun.

Les oppositions auront lieu de l'adresse du fonds de commerces au rond point midoun houmet souk Khazroun dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Toutes les oppositions présentées hors délai seront nulles et de nul effet. Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du vendredi le 29/4/2025.

2025401745FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP du 9/5/2025, enregistré à la recette des finances de Djerba le 9/5/2025, quittance n°M052051, enregistrement n°25202205. Mr Walid Mazouz demeurant à Midoun Jerba a vendu à Lamjed Ben Terdayet, demeurant à Oued Zebib Jerba, la totalité du Fonds de Commerce, exploité restaurant, sis à Midoun km 01 route du phare Résidence Ben Sedrine dans le local destiné pour l'exercice de toute activité commerciale.

Les oppositions doivent être déposées, au siège du fonds, entre les mains de l'acquéreur, et ce dans un délai de 20 jours après la publication de la vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux "le Quotidien et Achourouk" du 15/5/2025.

2025401746FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 30/4/2025 et enregistré à la Recette des Finances rue de Paradis, Ariana, le 02/5/2025 sous le n°25204497, quittance n°57011, Monsieur Hichem Ben Adnene Ben Mahmoud HYDER, demeurant Résidence l'orangeraie 3, bloc D, Appartement D 12, la Soukra, Ariana, a vendu à Monsieur Makrem Ben Ezzedine Ben Mohamed Ben REJEB, demeurant 10 impasse Chaway, rue Boukhris, Bab Mnara, Tunis, le fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local situé à la rue du Citron, Jemaâ Raoudha, la Soukra, Ariana consistant en une station de lavage, immatriculé au Registre National des Entreprises sous le n°1749478B.

Les oppositions doivent être faites auprès de Monsieur Makrem Ben Ezzedine Ben Mohamed Ben REJEB à son adresse 10 impasse Chaway, rue Boukhris, Bab Mnara, Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 9/5/2025.

2025401753FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat du 9/5/2025 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 13/5/2025 quittance n° M032150.

Mr Jlassi Mohamed Ali a vendu à Mr Chrigui Houssemeddine le fonds de commerce sis à la Rue Khortoume N8 Bhira

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT à l'adresse de vendeur Mr Jlassi Mohamed Ali.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk le 17 mai 2025.

2025401758FCCC2

Résiliation du contrat de vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat du 12/5/2025 enregistré le 13/5/2025 à la recette des finances Terrasse Tarek Ibn Zied Bizerte le 15/5/2025 sous le n°25203491 quittance n°M045596, Mme Thouraya Bent Hedi Jouini Epouse Imed Sammour CIN n°08395135 à l'encontre de son fils Ahmed Ben Imed Sammour CIN n° 11417855 et la société «Grilled Chiken» M.F : 1863967/F son représentant Mme Henda Bent Mahfoudh Ben Ali Hedhli Epouse Adel Akkari CIN n°05696489 ont mis en commun accord pour la résiliation du contrat de vente enregistré à la recette des finances de Bizerte le 11/3/2024 quittance n°M025661 situé à Corniche adjacent au café «Les Dauphins» sis à Corniche d'une superficie de 100m² avec la surface située en façade annoncé au JORT du 22/3/2025 page 35.

2025401763FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé rédigé par Maître Moncef Abbachi Avocat à Tunis (MF 0081436 Z) en date du 14 mai 2025 enregistré à la recette des finances de Raoued le 16/5/2025 quittance n°Mo65644 enregistrement n°25202426 Mme Rym Ben Salem (MF 1853343/X a vendu à Mr. Maher BRAHIMIH le fonds de commerce affecté à tout commerce et actuellement exploité en buvette portant le nom "Todays Coffee" dans le local commercial sis au 2 bis Rue Fethi Zouhir Cité Wafa - Ennekhilette- Ariana et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk daté du 21/5/2025.

Les oppositions auront lieu pendant le délai légal auprès de Maître Moncef ABBACHI en son cabinet sis au 5 Rue Benghazi- Lafayette Tunis, et ce à compter de la publication de cet avis au J.O.R.T.

2025401768FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 5 mai 2025, enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 7 mai 2025, N° de quittance M0356003, N° d'enregistrement : 25201521 Mr Abderazek Daadouch, titulaire de la CIN 00763761, demeurant à l'avenue Abou Dhabi, Hammamet, a vendu à Mme Saloua Majoul, titulaire de la CIN 00047177, demeurant à l'avenue Abou Dhabi, Hammamet, la totalité du fonds de commerce destiné à tout commerce et exploité comme café dénommé "Café Tej", situé à l'avenue Habib Bougatfa, Bab Saadoun, Tunis.

Les objections doivent être soumises à la rédactrice du contrat Maître Wided Telmini, avocate à la cour de cassation domiciliée au 17 rue Abou Hamed Ghazali, centre misk B2, bloc B, Montplaisir, Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk, paru le 17 mai 2025.

2025401769FCCC2

Location gérance libre

Location d'une partie d'un fonds de commerce par gérance libre

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances El Yasminet en date du 13/10/2023 sous le numéro 23302065 Quittance n°065069 la société Alpha Hyundai Motor SA a donné en location gérance à la société Hyundai Car Services SARL une partie d'un fonds de commerce sis à l'Autoroute A1 Sortie Hammam-Lif Morneg Ben Arous et exploitée comme un atelier pour réparation de véhicules Hyundai et un parking pour véhicules avec tous les éléments corporels et incorporels pour une durée de trois ans commençant le 01-4-2023 et finissant le 31-03-2026 renouvelable pour une année.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 21/5/2025.

2025R01514FCCC3

Contrat de location gérance

Par acte sous seing privé rédigé par l'avocate maître Naffeti Henda, signé le 21-3-2025 à la municipalité de cité el khadra, enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela le 23-4-2025 sous le n° 25301570 quittance n°26608 M. Thamer Hammemi a donné en location gérance tout le fonds de commerce exploité au R.C de l'immeuble n°49 avenue de la Liberté Tunis au profit de M. Nader El ABIDI pour une durée de 2 ans renouvelables débutant du 01-4-2025.

Cet avis est publié le 10-05-2025 dans 2 journaux al Chourouk et le Quotidien.

2025401755FCCC3

Contrat de location gérance

Par acte sous seing privé rédigé par l'avocate maître Naffeti Henda, signé le 29-4-2025 à la municipalité de cité el Khadra, enregistré à la recette des finances de Charguia le 30-4-2025 sous le n°25304922 quittance n°M060672 M. Seif el Dine Akermi a donné en location gérance tout le fonds de commerce exploité au R.C du centre commercial Ben Mahmoud, n°8, cité olympique, Tunis au profit de Mme Salha ben Alaya pour la durée de 2 ans renouvelables et débutant du 01-5-2025.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 16 Mai 2025.

2025401764FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

"Syndicat des copropriétaires de la résidence Rayhana sis à la route Cheker Km 1- Sfax"

En vertu du PV de l'AGO de la résidence Rayhana, du 6 juillet 2024, enregistré à la recette des finances le 30 octobre 2024, sous le n°24806529, quittance n°M007184, le syndicat des copropriétaires de la résidence Rayhana est constitué, sis à la route de Cheker km 1 - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le bureau syndical est composé de :

Mme Sahar Kallel : Présidente du syndicat

Mme Lamia ben Hmida : Membre

Mme Sabrine Zattal : Membre

Le syndicat des copropriétaires de la résidence Rayhana entame ses travaux officiellement à partir de la date de l'AGO.

L'AGO a délégué au président du syndicat et au trésorier des copropriétaires le soin de signer les chèques du syndicat des copropriétaires de la résidence Rayhana».

2025X00718APSF1

Homologation de résolutions

Procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des résidents de Hannibal Palace

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat des résidents de la résidence Hannibal Palace sous le numéro 12449 enregistré à la recette des contrats judiciaires Ariana le 6 mars 2025, numéro de reçu 008277 et numéro d'enregistrement 088, et approuvé par la municipalité de La Goulette sous le numéro 18, ce qui a été décidé par les copropriétaires du Syndicat Hannibal Palace situé aux Berges du Lac 2 concernant l'élection des membres du conseil d'administration du syndicat et la nomination des personnes suivantes :

- Mr. Mohamed Salah Berrahal, titulaire de la carte d'Identité Nationale n°00555484 : Président du Syndicat.

Dr. Mohamad Lazraq, titulaire de la carte d'identité nationale n°02203512 : Secrétaire général

Dr. Mohsen Al-Trabelsi, titulaire de la carte d'Identité nationale n°00904918 : Trésorier

2025R01528APSF2

Avis

Selon le procès-verbal de la réunion de tenue le 19/10/2024 enregistrée à la recette des finances d'Hammam Sousse le 28/10/2024 sous le n°117002 et déposé à la commune de Sousse le 14/11/2024, il a été convenu :

- L'approbation du rapport moral et financier du syndic de la résidence Ezzitouna Sahloul4 Sousse pour la période du 01/10/2020 au 30/9/2024

L'élection du nouveau bureau directeur constitué de :

Président : Mehrez Abdellaoui

Secrétaire général : Aymen Jomi

Trésorier : Imed Boujeleben

Membre : Aida Khélifi.

2025S00633APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Le lundi 30 juin 2025 à partir de 9H du matin, il sera procédé à la vente aux enchères publiques devant la chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Gafsa.

Poursuivant : Société PARENIN- S.A ; MU 000573K sise à l'Av. de Carthage n°91 Tunis.

Partie saisie : Elhoucine ben Moh. Abdelalem ouvrier agricole demeurant à l'Av. Ali Belhaouan Gafsa

Avocat poursuivant : Maître Moh. Faouzi Daly, MF 138010K, bureau sis 182 rue Kilani Metoui Gafsa.

Immeuble saisi : l'immeuble non titré, constitué d'un lot de terrain à vocation agricole et nu non exploité sis Elaguila délégation de Gafsa Sud gouvernorat de Gafsa éloignée du centre de la ville à km délimitée à l'est passage publique relié à la route Gafsa - Tozeur ouest et nord Abdelatif Bechatnia et Sud Hédi Hfaid, Contenant des herbes sauvages et d'une superficie de 20ha.

Titre de propriété - acte de vente enregistré à la recette des finances de Gafsa le 9/3/2019 sous le n°M013476.

Il est possible de visiter l'immeuble saisi tous les jours également, il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2025R01504VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Fadhel Athimni

Avocat

11 Avenue Habib Thamer - Tunis

Tél : 98.281.114

MF : 1128463/P

A la demande de Abdelwahab Hedef 11 Rue Habib Thamer

Contre Madame Moufida Boughanmi 153 Rue Kasba Tunis et Samira Boughanmi Rue Eljrid n°15 Bellevue Tunis et Monia Boughanmi 10 Rue B.Ghali Tunis et Radhia Boughanmi Immeuble 3-5 Appartement N 2 Ksar Essaid 2 et Imene Mraihi et Lamia Abidi 153 Rue Kasba Tunis

A la diligence de Maître Fadhel Athimni Avocat 11 Rue Habib Thameur Tunis

Immeuble à vendre objet du TF n°72 Tunis sis à Tunis 153 Rue de la Kasba consistant en une maison de 2 étages le 1er se compose d'une entrée et 5 chambres et espace et cuisine et toilette et 2 Boutiques le 2ème étage se compose de 2 chambres - cousine et toilette

Mise à prix : 338.960.000 d sans frais

Date et lieux de vente : Mardi le 17 juin 2025 à partir de 9 h du matin devant le tribunal de 1ère instance Tunis Rue Bab Benet Tunis.

On peut visiter l'immeuble tous les jours de 9h à 18h.

2025R01535VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : 1/ Mahbouba Bent Ali Chehaibi, tiers détenteur d'un immeuble hypothéqué, demeurant au 5 rue 25 juillet, Hammam Sousse.

2/ Maher Ben Bechir Gandouz, tiers détenteur d'un immeuble hypothéqué, demeurant au 5 rue 25 juillet, Hammam Sousse.

Avocat poursuivant : Maitre Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété, objet du titre foncier n°171966 Sousse d'une superficie de 53 m², dénommé «el HANA II» y compris les parties indivises qui s'y rattachent il s'agit d'un appartement situé en premier étage sise à la rue 25 juillet Hammam Sousse.

Mise à prix globale : la mise à prix après le rabaissement de prix de 40% et le nouveau prix est fixé à la somme de soixante dix neuf mille deux cent dinars (79.200.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à la somme de trois mille six cent soixante douze dinars 533 millimes (3.672.533 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 16/6/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 Sahloul pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00656VEPA1

Vente aux enchères publiques

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCAT BOURAOUI & GAHBICHE

Siège social : Rue d'Algérie - Sousse

Le poursuivant : Caisse Nationale de Sécurité Sociale, établissement public à caractère non administratif non immatriculé au registre de commerce en la personne de son représentant légal demeurant à son siège régional M'saken MF : 00031134/K.

La partie saisie : Hamed Ben Mohamed Mizouni Ben Ajmi CIN n°02933378 domicilié à la route de Sousse 4013 Messadine.

Avocat poursuivant : S. C. P d'Avocats «Bouraoui & Gahbiche» dont le siège social est à rue d'Algérie Sousse représentée par son gérant Maître Mohamed Gahbiche, matricule fiscal 708158 D/A/M/000.

Objet de la vente :

L'immeuble saisi objet du titre foncier 64071 Sousse «ESSAADA» sis à hanchir Slama machiakaht Messadine délégation M'saken gouvernorat de Sousse se compose de la parcelle D 510 un terrain agricole, ayant une forme oblique à plusieurs cotés d'une superficie de 6645 m² la dite parcelle se divise en trois parties la partie Est maskat, la partie centrale se compose de pieds d'oliviers avec des arbres fruitiers la partie ouest de grand pieds d'oliviers. La totalité de la propriété est clôturée avec des plantations de figues de barbarie et de plantes épineuses.

La propriété est délimitée par le nord de la parcelle 511 puis Taoufik Nakla par l'est la parcelle 539 du coté sud Abdelhamid Ajmi de l'ouest la parcelle 543.

Mise à prix :

Cent soixante six mille cent vingt cinq Dinars (166.125,000) Dinars suivant expertise de monsieur Mohamed Ben Omar Ben Mohamed suivant ordonnance sur requête Numéro 22326 de Monsieur le Président du Tribunal de première Instance de Sousse I, en date du 25/3/2025.

Date et lieu de l'adjudication :

Jeudi 19 juin 2025 (19/6/2025) à 9 heures à la salle des criées au Tribunal de Première Instance de Sousse 1.

Visite des lieux :

La visite des lieux peut se faire tous les jours de 9 heures à 17 heures

La consultation du cahier des charges peut se faire au greffe du Tribunal sus indiqué et au cabinet de la Société Civile Professionnelle d'avocats "BOURAOUI ET GAHBICHE" rue d'Algérie Sousse en qualité d'avocat poursuivant.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat. Pour les non tunisiens outre la consignation du tiers du prix ils doivent être porteurs de l'autorisation de Monsieur le gouverneur.

2025S00658VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : 1/- Monsieur Imed Ben Mokhtar Chaabane CIN n°00798848 - commerçant demeurant au n°3 Rue Oussama mutuelle ville Tunis -En sa qualité de débiteur principal hypothécaire

2- Madame Dalila Bent Hedi GHORBEL CIN n°00513565 - demeurant au n°3 Rue Oussama mutuelle ville Tunis -En sa qualité de caution hypothécaire.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°130760 Tunis dénommé "CHAABANE III" d'une superficie de 397 m² situé à la Rue Oussama n°3 Mutuelle ville Tunis sur lequel est édifier une villa de trois étages le RDC est d'une superficie couverte de 140m² composé d'un salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, des toilettes et une salle de bain, le premier étage est d'une superficie couverte de 150m² composé d'un salon, salle à manger, deux chambres à coucher, cuisine et une salle de bain et le deuxième étage est d'une superficie couverte de 150 m² composé d'un salon, salle à manger, une chambre, un dressing une salle d'eau et un dressing le sol est en marbre et les fenêtres sont en aluminium et le tout entouré d'un jardin.

4- La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 1.503.385,120 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sis à la ville de Tunis le Mardi 24 Juin 2025 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025401742VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Merghmi Antar

Avocat

11 Rue Sakiet Sidi Youssef Jendouba

Partie poursuivante : Mezrigui Nagia Bent Hamid demeurant à oued mlize Gouvernorat de Jendouba.

Partie saisie : Sdiri Mdalla bent Sliman et ses fils Monia, Ridha, Awatef, Rawda, Afef et Bilel fils du feu Mohamed ben Salah Guesmi demeurant à Ghardimaou gouvernorat de Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Merghmi Antar Avocat près la cour de cassation demeurant au 11, Rue Sakiat Sidi Yousef Jendouba.

L'immeuble saisi : La totalité du lot à bâtir n°254 de lotissement «el moustakbel» situé à ouwed mliz gouvernorat de Jendouba d'une superficie totale de 197 mètres carrés sur lequel est construit une construction n'est pas finie. L'immeuble est limité du coté nord par une rue du coté est par Mezrigui Moncef et du coté ouest par une rue.

Mise à prix : La mise à prix est fixée 41.020.500dt.

Date et lieu de la vente : La vente aura le mardi 24/6/2025, à 9h saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Jendouba. La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant total de la mise à prix, concernant les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur. La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine où se trouve l'immeuble et pour le plus ample des renseignements contactez l'avocat poursuivant ou le tribunal de P.I de Jendouba.

2025401743VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tél. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siége est à Tunis Avenue Mohamed V R.C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

Débiteur principal :

La société Om el Khir société à responsabilité limitée r c n°B02200672012 dont le siège social est à la Résidence Ezzahrat appartement n°1 1er étage Mornag.

La société Selma rc n°B029242009 société à responsabilité limitée dont le siège social rue Imam El Ghazeli cité El Fessi Mornag.

La partie saisie :

Mohamed ben Saad Laguneb cin n°05140498 gérant de société demeurant au n°32 lot el hadded Mornag.

Mohamed ben Ali Laguneb cin n°03577956 boulanger demeurant au n°17 rue Ahmed el Ghandour Tataouine.

Avocat poursuivant : Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente La totalité de la propriété objet du TF n°257 Ben Arous dénommée Ardh Ben Hammouda sise à Mornag gouvernorat de Ben Arous d'une superficie de 62180m² la dite propriété consiste en un terrain agricole contenant 6000 arbres de raisin équipé d'un système goutte à goutte 2) : 380 arbres d'abricot un puits et quelque bâtiment en mauvais état tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Ben Arous.

Mise à prix : 2.531.676.998 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous le jeudi le 26/6/2025 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2025401747VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Watfa Belaid

Avocate à la cour de cassation

Le cercle des bureaux - 1er étage B1.6 Centre urbain nord

Poursuivante : Banque Nationale Agricole S.A Titulaire de RNE

0000123L, sise à la Rue de Hedi Nouira Tunis, ayant élu son domicile au bureau de Maître Watfa Belaid, Avocate à la cour de cassation, le cercle des bureaux 1er étage - B1.6 Centre Urbain Nord.

Contre : L'entreprise Héritiers Salah Ouaja "EHSO" SARL dont le siège est sis à l'avenue Ali Belhaouane 5100 Mahdia RC N B1673292007.

2- Mme Saida Bent Ahmed Ouaja, demeurant au N°596, Rue Jean Jaurès, Mahdia.

3- Mme Faten Bent Salah Ouaja, demeurant à la Rue Jean Jaurès, Mahdia

4- Mme Faida Bent Salah Ouaja, demeurant au N°75, Rue Jean Jaurès, Mahdia.

5- Mme Selma Bent Salah Ouaja, demeurant au N°75, Rue Jean Jaurès, Mahdia.

6- Mr Mohamed Moez Ben Salah Ouaja, ayant élu domicile au cabinet de son avocat maître Mohamed Sarhane Khlif sis au n°15 Rue 1er Juin Mutuelle Ville.

Avocate poursuivante : Maître Watfa Belaid, Avocate à la cour de cassation, le cercle des bureaux 1er étage B1.6 Centre Urbain Nord.

Terrain à vendre : Un terrain objet du titre foncier 801 Mahdia, d'une superficie de 2710 m² constitué d'un premier sous sol : de 1612 m² composé de 2 parties la 1ère partie exploitée par la concession de voiture hyndai spécialisée dans la vente et entretien des voitures d'une superficie couverte de 500 m² se trouvant à la façade du bien et comprenant une salle d'exposition, un magasin de vente des pièces détachées et des garages pour l'entretien des voitures. La 2ème partie Exploitée par l'entreprise Héritiers Salah ouaja d'une superficie couverte de 112 m² comprenant des garages et des ateliers d'entretien.

1er étage établi sur la superficie du sous-sol divisé en 2 parties : 1ère partie superficie couverte 807 m² accessible par escalier donnant accès sur la voie publique où se trouve une administration qui est divisée à son tour en deux ailes. 1ère Aile à droite de l'escalier comprenant un hall et une salle de réunion et 15 bureaux. 2ème Aile A Gauche de l'escalier comprenant un autre hall et 8 bureaux et au milieu des 2 salles se trouve une toilette et cuisine, 2ème partie d'une superficie couverte de 780 m² constituée d'un magasin 3 dépôts, bureau, chambre de gardien.

D'un deuxième sous-sol d'une superficie couverte de 819 m² constituée d'un magasin 3 dépôts, bureau, chambre de gardien.

Mise à prix : (6.470.500.000 dt) et les frais de poursuites fixées en sus.

Date et lieu de la vente : lundi 16/06/2025 à l'audience des saisies immobilières à partir de 9h devant le Tribunal de 1ère instance Mahdia

Observations : Les visites auront lieu tous les jours, le cahier des charges est déposé au greffe de la chambre des saisies du tribunal de 1ère instance de Mahdia et au bureau de l'avocate poursuivante.

Tout adjudicataire doit consigner 1/3 avant l'audience.

NB : Les étrangers sont tenus d'obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2025401757VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

En vertu de la demande du degel d'un titre foncier sous le n°80888 déposé au greffe du tribunal foncier de Tunis le 10/7/2024 par maître Nasredine ben Osman et maître Mourad Fatnassi avocat mandataire de madame Marwa Amamra, afin de transcrire dans le titre foncier un acte de vente fait par la coopérative de construction les Aghlabides par son représentant légal. Les bénéficiaires sont Salah et Habib ben Romdhan et ce en vertu d'un titre d'attribution ayant signature légalisée le 19/12/2005 et enregistré à la recette des finances en date du 27/02/2006, et ce relativement au titre foncier le 47452 Tunis et consiste en la parcelle n°66, dont la surface 310 m² de la demande et la demande d'immatriculation d'un acte du décès Salah ben Romdhane - d'immatriculation d'une vente faite par Habib ben Romdhane, pour Marwa ben Hassan ben Mohamed Salah Ammara, et ce par vente par acte authentique le 10/5/2024 et ce relativement du lot n°66 dont la surface est 310 m² (310 parts ° DSU de titre 47452 Tunis et à partir de l'annonce de l'opération, les oppositions réalisées par le juge cantonal du tribunal Wardia en date du 23/3/2021 ainsi que la demande d'immatriculation d'une vente faite par les héritiers du feu Salah ben Romdhane, le bénéficiaire de l'acte est Habib ben Romdane et ce par une vente par acte sous seing privé ayant légalisation de signature le 7 et 9 février et enregistré à la recette des finances le 12/2/2024 ainsi que la demande et l'interpositions sont acceptées durant les 2 mois.

2025R01516VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD

Société anonyme

Au capital de 21.549.800 Dinars

Siège social : 44, Avenue Hédi Nouira - Résidence Selma - 2037 Ennasr II - Tunis

MF : 0756308S/A/M/000

Identifiant Unique : 0756308S

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud (Sodet Sad) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 24 jain 2025 à 10h au «locaux de la BNA immeuble BAD tour B, 9ème étage rue de Syrie Tunis», à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société durant l'exercice 2024 ;

2) Lecture du Rapport Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024;

3) Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

4) Approbation des conventions règlementées tel que prévu par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2024 ;

5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024 ;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7) Renouvellement de Mandat des membres du Conseil d'Administration pour les années 2025,2026 et 2027 ;

8) Désignation d'un Commissaire aux Comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;

9) Pouvoir à conférer pour accomplissement des formalités légales.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société.

2025R01499SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD

Société anonyme

Au capital de 21.549.800 dinars

Siège social : 44, Avenue Hédi Nouira - Résidence Selma - 2037 Ennasr II - Tunis

MF : 0756308S/A/M/000

Identifiant unique : 0756308S

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud (Sodet Sud) sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 24 juin 2025 à 11h au «locaux de la BNA immeuble BAD tour B, 9ème étage rue de Syrie Tunis», à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Se prononcer sur la continuité de l'activité de la société ;

2. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société.

2025R01500SANB3

Convocation

SOCIETE MOEZ BOURAOUI TURKI SA

Société anonyme

Au capital de 5.625.000 dinars

Siège social : Henchir Kafiya Rwayguia Zaghouan

Identifiant Unique : 1469199N

En vertu du PV du conseil d'administration du 16 mai 2025 des membres du conseil d'administration de la société tenue le 16 Mai 2025, il a été décidé d'appeler les actionnaires dans le capital de société Moez Bouraoui Turki pour assister à l'assemblée générale extraordinaire du 17 Juin 2025 à dix heures du matin (10 heures) au siège de la société sis au Henchir Kafiya Rwayguia Zaghouan, afin de discuter les points suivants :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à la modification de certains articles du statut de la société ;

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital;

- Augmentation du capital de la société de la somme d'un million trois cent soixante quinze mille dinars 1 375 000 DT à libérer sur 5 ans et suppression de droit préférentiel de souscriptions;

- Pouvoirs pour formalités.

2025R01503SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2025

Société "OFFICE PLAST"

SA au capital de 14 662 164 Dinars

Siège social : Z.I.2 Medjez El Bab - B.P 156- 9070 Béja

MF : 947962F/A/M/000

Identifiant unique : 947962F

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le Mercredi 18 Juin 2025 à 10h00 mn à l'IACE sis au Boulevard principal, Rue du Lac Turkana 1053 les Berges du Lac - Tunis à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société pour l'exercice clos le 31/12/2024 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024 ;

3. Lecture et Approbation des Etats financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024

4. Approbation des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

7. Fixation des Jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

8. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2025R01510SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne Des Emballages Modernes "STEM"

S.A au capital de 9.639.917 D

Siège social : 1, rue du papier Mégrine - Riadh 2014

RNE : 0011826X

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne Des Emballages Modernes «STEM» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 19 juin 2025 à 10 H par visioconférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Quitus aux administrateurs.

4- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5- Affectation des résultats de l'Exercice clos le 31/12/2024.

6- Allocation des jetons de présence.

7- Pouvoirs.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition de tous les Actionnaires au siège de la société.

2025R01515SANB3

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Société Anonyme Faisant Appel public à l'Epargne

Cotée au Marché Principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Au capital de 5.561.635 DT

MF: 047057W/A/M/000

Siège social : Zone industrielle - Sidi Daoud - La Marsa - Tunis - Tunisie

Les Actionnaires de La société ATELIER DU MEUBLE Intérieurs sont Invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 24 juin 2025 à 15H00 à l'hôtel "The NINE Life style experience" Route de La Marsa Km9 RN9 La Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission;

4. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2024 ;

5. Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024 ;

7. Affectation des résultats de l'exercice 2024;

8. Jetons de présence à octroyer aux administrateurs;

9. Démission d'un administrateur;

10. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2025R01543SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Relative à l'exercice 2024

SOCIETE EURO-CYCLES S.A

Société anonyme

Au capital de 9 801 000 DT

Identifiant unique : 0044463T

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société EURO-CYCLES S.A à l'honneur de convoquer ses actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2024 le mercredi 18 juin 2025 à 10 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31/12/2024.

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2024.

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés le 31/12/2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Renouvellement du mandat des Administrateurs M. Habib Esseyah, M. Mohamed Rekik, M. MICHELE BERAUDO et la société MG INVEST.

- Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes.

NB :

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'une procuration spéciale dument signée précédée de la mention «BON POUR POUVOIR».

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, tous les documents nécessaires pour le déroulement de cette assemblée générale comme prévu par la loi.

2025S00641SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire

Société Touristique et Culturelle de Tozeur «DAR CHERAIT»

S.A au capital de 3.947.400 dinars

Route Touristique - Tozeur

Identifiant unique : 29956X

1- Messieurs les actionnaires de la Société Touristique et Culturelle de Tozeur «DAR CHERAIT» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 Juin 2025 à 10 heures au siège de la Banque Tuniso - Lybienne - Boulevard Maître Mohamed Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ;

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016;

- Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés aux 31 décembre 2016 ;

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;

- Nomination d'un commissaire aux comptes;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2- Messieurs les actionnaires de la Société Touristique et Culturelle de Tozeur «DAR CHERAIT» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 30 Juin 2025 à 11 heures au siège de la Banque Tuniso - Lybienne - Boulevard Maître Mohamed Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Continuité de l'exploitation.

Les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes ainsi que le projet des résolutions sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025401691SANB3

Convocation

L'IMMOBILIERE ECHARIFA

Société anonyme

Au capital de 12 160 000 DT

2 bis, Rue du Réservoir - 1008 Tunis

Identifiant unique : 382808G

N° CNSS : 182175-9

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2025 à 9 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2025401748SANB3

Convocation

FINANCIERE TUNISIENNE

S.A au capital de 20 000 000 DT

2 bis, Rue du Réservoir - 1008 Tunis

Identifiant unique : 007240W

N° CNSS : 175248-66

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2025 à 11 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2024.

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2025401749SANB3

Convocation

REPRESENTATION INTERNATIONALE

Société anonyme

Au capital de 300 000 DT

2 bis Rue du Réservoir - 1008 Tunis

Identifiant Unique : 47539K

N° CNSS : 133648-79

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2025 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025401750SANB3

Convocation

INVESTMENT TRUST TUNISIA

INVESTRUST

Société anonyme

Au capital de 7850 000 DT

2 bis, Rue du Réservoir - 1008 Tunis

Identifiant Unique : 512484G

N° CNSS : 00237214-49

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2025 à 12 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2024.

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2025401751SANB3

Convocation

MANUFACTURE TUNISIENNE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE

MTEI

S.A au capital de 500 000 DT

2 bis, Rue du Réservoir - 1008 Tunis

Identifiant Unique : 988F

N° CNSS : 46639-79

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2025 à 13 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2024.

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025401752SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNNE SOTRADIES

S.A. au capital de 7.000.000 dinars

Siège social : 14, rue du Commerce Z.I La Charguia I - 1080 Tunis Cedex

MF : 2471N

Les Actionnaires de la Société Tunisienne SOTRADIES sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le lundi 2 Juin 2025 à 10h30mn à la salle des réunions du siège AD, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 ;

2. Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31.12.2024 ;

3. Examen des rapports du commissaire aux comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'exercice 2024;

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024 ;

6. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2025401754SANB3

Convocation aux deux assemblées générales

Société mutuelle de base des services agricoles "PODINO"

Société anonyme

Capital social : 28000 dinars

Siège social : Rue des Orangers, Dar Chaabane El Fehri

Matricule fiscal : N°1570456 J/N/N/000

Le conseil d'administration de la Société mutuelle convoque tous les adhérents à assister aux deux assemblées générales de la société à l'Espace Mistral Route touristique Av. L'Environnement, Mraska en réponse au premier appelle Mercredi 18 Juin 2025.

- A.G. extraordinaire à 10 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Augmentation du capital

- A.G. Ordinaire à 10 H 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport moral et financier pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

3) Discussions et Approbations des rapports

4) Donner le quitus aux administrateurs

5) Affectation et distribution des excédents annuels pour l'exercice 2024.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale.

Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandataire ou un de ses ayants droit majeurs ou ses ascendants ou un allié.

2025401756SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne de Verreries

SA au capital de 39 254 475 DT

Siège social : Zone industrielle Djebel Ouest, km 21 route de Zaghouan, Bir Mcherga, Zaghouan 1111

Identifiant Unique : 0002443J

Chers actionnaires,

J'ai l'honneur de venir par la présente vous inviter à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne de Verreries «STE SOTUVER», qui aura lieu le vendredi 20 juin 2025 à 10h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise Avenue Principale, 2053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et délais de convocation.

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2024.

3- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 et approbation des états financiers individuels définitifs.

4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2024 et approbation des états financiers définitifs.

5- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.

6- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2024

7- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

8- Renouvellement du mandat du co-commissaires aux comptes

9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024.

10- Pouvoirs pour formalités.

2025401759SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 11/6/2025

MINERALI INDUSTRIALI TUNISIA «MIT»

Société anonyme

Au capital social de 10.735.000 dinars

Siège social : El M'Rakib, Route de Hafouz - Ousletia - 3120 Kairouan

Identifiant unique : 768270K

Monsieur,

Les actionnaires de la Société «MINERALI INDUSTRIALI TUNISIA» sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra par vidéo conférence le 11 Juin 2025 à 16 heures (17 heures italienne), à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation et approbation de la tenue de l'assemblée par visioconférence ;

2. Décision sur la poursuite de l'activité conformément à l'article 388 du Code des sociétés commerciales;

3. Examen et décision sur le droit préférentiel de souscription ;

4. Approbation de l'augmentation de capital par conversion de créances ;

5. Modification corrélative des statuts ;

6. Approbation de la réduction de capital par annulation d'actions ;

7. Modification corrélative des statuts ;

8. Pouvoirs pour formalités,

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à votre disposition au siège de la société dans les délais réglementaires.

2025401761SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

De la Société de Promotion Touristique Sfax «SPT Sfax» - S.A

Capital social : 17400.000 DT

RNE : 1344173N

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Le Conseil d'Administration tenu le 21 Mai 2025 convoque les actionnaires de la société SPT Sfax à l'Assemblée

Générale Extraordinaire devant se tenir le 24 Juin 2025 à 10h30 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Maintien de l'activité de la Société en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales ;

2. Pouvoirs.

2025401765SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
De la Société de Promotion Touristique Sfax "SPT Sfax" - S.A
Capital social : 17400.000 DT
RNE : 1344173N
Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Le Conseil d'Administration tenu le 21 Mai 2025 convoque les actionnaires de la société SPT Sfax à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 24 Juin 2025 à 9h heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour les comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024 ;

6. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

7. Distribution des jetons de présence;

8. Pouvoirs.

2025401766SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire
Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «el Wifak De Volailles» Sousse

Siège social : Rue de la République imm Bouhlel 5ème étage 4070 M'saken Sousse

Capital social : 232 300.000

Matricule fiscal : 1562697D

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles «el wifak» de volailles Sousse, informe les adhérents de la société qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour l'exercice 2024, au siège social, le 23/6/2025 à 10h : 00 pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

3. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024.

4. Quitus au conseil d'administration pour l'exercice 2024.

5. Mise à jour de la liste des adhérents.

NB :

1) Cette annonce est une convocation individuelle pour chaque adhérent.

2) Tout adhérent a le droit de consulter le rapport moral et financier et le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers au siège de la société à partir du 15/6/2025 jusqu'au 22/6/2025.

2025S00660SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Madame Zohra Bent Ahmed Lassoued titulaire de CIN n°03535314 déclare la perte du titre de propriété n°9694/08 daté le 27/02/2002 l'objet du titre foncier n°1516 sise à Djerba Midoun gouvernorat de Médenine une attestation de perte a été délivrée sous n°19 du 20/01/2025 par le poste de police Benguerdane.

2025R01509DIVD2

Avis

Nassima Bent Houssin Ben Said Feki avise être propriétaire d'une parcelle de terre sud d'une superficie de 4113.90 m² sise à la route Saltania Km 15 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire un deuxième original.

Tout Celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Wassim Karoui domicilié à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X00716DIVD2

Avis

Mme Mabrouka Bent Mohamed Guenich et Mohamed Ben Ameur Abbess et ses sœurs Najwa, Madiha et Basma informent le public que le titre de propriété de leur héritage concernant d'une maison située à la route Gremda km 1 impasse ben Said Sfax sont pour leur héritier mentionné dans l'achat en date du 13 février 1989, enregistré le 14 février 1989, n°641, avec le témoignage des notaires Mohamed Mazid et Mahmoud Gargouri est perdu et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 30 jours de cette publication.

2025X00717DIVD2